

Accueil de loisirs Club Saint Quentin

Association culturelle éducative et de loisirs

6 rue Blaise Pascal

78960 Voisins le Bretonneux

Code d'organisateur DDCS

078ORG0601



www.club-saint-quentin.fr

FICHE D' INFORMATION

Année 2018 – 2019

L'ACCUEIL APRES L'ECOLE

Dates :

Le Club sera ouvert pendant les périodes scolaires du **lundi 17 septembre 2018** au **jeudi 4 juillet 2019**

Les activités :

Le Club propose d'accueillir vos enfants de 6 à 13 ans directement après l'école les lundi, mardi et jeudi soirs de semaines scolaires, selon le fonctionnement suivant :

Activité	Horaires, jours et lieux	Déroulement
Le Pedibus	à 16h30 <ul style="list-style-type: none">A l'école <i>La Sente des Carrières</i>A l'école <i>Les Pépinières</i>	Des bénévoles retrouvent les enfants à la sortie de ces écoles et effectuent avec eux le trajet de l'école au Club Saint Quentin, à pied. Les collégiens rejoignent seuls le Club.
Le goûter	de 16h45 à 17h15	Temps de convivialité, de partage et d'échange. Le goûter est fourni par le Club*
Temps spirituel	de 17h15 à 17h30	Le Club Saint Quentin est une <u>association ouverte à tous</u> . Dans ce cadre, il sera proposé aux enfants de se regrouper autour du coin prière, et permettre à chacun de « relire » sa journée, puis écouter un court passage des Evangiles, exprimer des intentions, des pensées pour autrui, et chanter les chants choisis par les enfants.
Aide aux devoirs Et/Ou Ateliers	de 17h30 à 18h30	Temps consacré au travail scolaire. L'objectif est de leur donner le goût de l'apprentissage et de les amener vers l'autonomie, avec bienveillance. Un enfant qui a fini ses devoirs a le choix entre - jeux éducatifs pour aller plus loin dans une matière - participation a des défis/ challenges/ énigmes qui stimuleront son envie d'apprendre et de se cultiver.
Accueil des parents	à partir de 18h00	Afin que les enfants puissent profiter au maximum des temps partagés avec les bénévoles, les premiers départs souhaités sont à 18h.

- *Sauf allergies alimentaires ou autre problème particulier, il est préférable que les enfants ne rapportent pas leur propre goûter les soirs de Club pour éviter toute jalousie et pouvoir conserver la qualité d'un goûter équilibré*

LE MERCREDI AU CLUB

Dates :

Accueil le mercredi sur les périodes scolaires du **19 septembre 2018** au **03 juillet 2019**.

Les activités :

La ville de Voisins étant repassée à la semaine de quatre jours scolaires, le mercredi redevient donc un jour privilégié pour les enfants, que nous vous proposons de **consacrer aux loisirs et à la détente !**

Le Club propose d'accueillir vos enfants sur la journée complète ou sur des demi-journées.

Voici le **programme d'une journée type** qui peut être vécue un mercredi au Club :

Activité	Horaires et lieux	Déroulement (indicatif)
Accueil du matin	à partir de 8h00 jusqu'à 9h00	Temps d'activité libre (jeux de société, lecture...), en attendant l'arrivée de tous les enfants inscrits Il est demandé aux parents de signer la feuille d'émargement mise à leur disposition à l'entrée du Club signalant l'arrivée de leur(s) enfant(s).
Temps de partage et d'expression	9H00 - 9h30	Lecture et échange à partir d'un conte ou d'un poème pouvant donner lieu à une mission que l'on se donne pour la journée (porté sur le partage, l'entraide, ou lancement de petits défis).
Temps d'activités	9h45 - 11h45	Participation à divers ateliers proposés par les animateurs (activités sportives, créatives, décoratives, expérimentales ou culinaires...) Mise en place d'une boîte à idée à disposition des enfants.
Départs/ arrivées	12h00- 12h30	Départ des enfants du matin qui ne déjeunent pas au Club. Arrivée des enfants de l'après midi qui déjeunent au Club.
Rangement Temps libre Service repas	11h45 - 12h30	Rangement du matériel ayant servi aux activités. L'équipe « service repas » se met à l'oeuvre. NB : la mise en place de la « roue des services » permet d'encourager les enfants à se mettre au service des autres , et d' apprendre le partage des tâches
Repas	12h30 - 13h30	Le repas est apporté par chaque enfant, dans un sac marqué à son nom. Le Club dispose d'un réfrigérateur et de plusieurs micro-ondes servant à stocker les plats au frais et à les réchauffer pour le midi. Denrées interdites (dans la mesure du possible pour éviter les jalousies): sodas, repas pris à Mac Donald, Quick, KFC, Burger King
Rangement et temps calme	13h30 - 14h15	Les équipes de « service M.propre » et « service vaisselle » se mettent à l'oeuvre. Les autres enfants sont en temps calme (jeux de société / dessins... L'équipe de « service Temps spi » (uniquement les enfants qui veulent) prépare le temps de prière : choix des chants, rédaction de quelques intentions, lecture de la Parole.
Départs /arrivées	13h30 - 14h00	Départ des enfants du matin qui ont déjeuné au Club. Arrivée des enfants de l'après midi.
Temps Spirituel	14h15 - 14h30	Ce temps sera similaire à celui vécu lors des accueils du soir en semaine. Voir tableau plus haut dans la partie « L'accueil après l'école »
Temps d'activités	14h30 - 16h30	C'est le temps des jeux collectifs, projets en commun et sorties l'objectif est de développer les notions d'entraide, de fairplay, de respect des autres et des règles ; ces temps peuvent parfois avoir lieu à l'extérieur du lieu d'accueil (en forêt, au parc ou en ville).
Goûter	16h30 - 17h15	Le goûter est fourni par le Club.
Accueil parents	17h15 - 18h30	Jeux libres jusqu'à l'arrivée des parents. La feuille d'émargement devra être signée par les parents lorsqu'ils viennent récupérer leur(s) enfant(s).

LES VACANCES

Période	TOUSSAINT	FEVRIER	PÂQUES	ETE - JUILLET	ETE - AOÛT
DATES	du 22 au 26 octobre 2018	du 25 février au 1er mars 2019	du 23 au 26 avril 2019	du 8 au 12 juillet 2019	du 26 au 30 août 2019
		du 4 au 8 mars 2019		du 15 au 19 juillet 2019	
Début des inscriptions	17/09/18	10/12/18	25/03/19	27/05/19	27/05/19
Lieu	Club	Club	Cap Saint	Club ou Cap	Club
Âge des enfants	6- 11 ans	6 – 11 ans	6 – 15 ans *	6 – 11 ans	6 – 11 ans

**Primaires et collégiens vivent chacun leur semaine de vacances mais seront amenés à se côtoyer sur certains temps conviviaux.*

L'encadrement :

Toutes les personnes accompagnant vos enfants pendant les activités sont bénévoles, hormis le directeur, titulaire du BAFA et BAFD, et les volontaires en Service Civique. Les animateurs et bénévoles répondent aux qualifications requises en accueil collectif de mineurs.

Les tarifs :

Une adhésion annuelle de 12€ est requise pour l'inscription aux activités. Elle est nominative et ouvre droit à la participation à l'ensemble des activités du Club.

Une réduction systématique de 5 € / trimestre est appliquée à partir du 2ème enfant.

Les tarifs ci dessous valent pour 1 trimestre.

	TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D
Fourchette quotient CAF *	Jusqu'à 620€	de 620€ à 1250€	De 1250€ à 1650€	1650€ et plus
L'accueil après l'école				
Formule 1 soir	10,00 €	50,00 €	55,00 €	60,00 €
Formule 2 soirs	20,00 €	100,00 €	110,00 €	120,00 €
Formule 3 soirs	25,50 €	127,50 €	140,25 €	153,00 €
Accueil occasionnel **	8,00 €			
Le mercredi				
Matins ou Après-midi	18,00 €	47,00 €	52,00 €	58,00 €
Accueil occasionnel **	3,00 €	10,00 €		
Journée complète	45,00 €	117,00 €	130,00 €	143,00 €
Accueil occasionnel **	5,00 €	15,00 €		

*quotient CAF = $\{((\text{revenus annuels imposables N-2 du foyer}) / 12) + \text{prestations CAF du mois de référence}\} / \text{nombre de parts fiscales}$.

Les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus, selon les fourchettes exposées ci dessous, et applicables sur présentation d'une attestation de votre quotient familial CAF (attestation téléchargeable sur le site de la CAF dans votre espace personnel).

Vous pouvez choisir de ne pas présenter votre attestation de quotient, dans ce cas, le tarif D s'applique automatiquement.

** Demande d'inscription à faire une semaine à l'avance.

Constitution du dossier administratif

Les inscriptions s'effectuent directement à l'accueil du Club, sur présentation du dossier complet.

L'inscription de l'enfant est validée avec le dossier administratif complet.

Les documents à fournir sont les suivants :

- Le justificatif de vaccination DTP à jour (Carnet de santé de l'enfant)
- L'attestation de quotient familial CAF
- L'attestation nominative de l'assurance responsabilité civile et individuelle accident de l'enfant en cours de validité
- Tout document justifiant d'une situation particulière (dossier PAI, garde de l'enfant...)

En cas de séparation ou de divorce des parents : extrait de jugement le lieu de résidence de votre/vos enfant(s), les droits de visite et les modes de garde.

Les documents à compléter sont les suivants :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription

En cours d'année, tout changement de situation familiale, d'adresse, de N° de téléphone, etc, devra être signalé à l'Association dans les meilleurs délais.

Les règlements :

- Le règlement du montant de l'adhésion à l'association (chèque à part)
- Le règlement de la période choisie.

La situation financière ne doit en aucun cas être un obstacle à la participation de nos activités. N'hésitez pas à contacter la directrice du Club afin d'en discuter.

Le règlement se fait par chèque, à l'ordre de « Club Saint-Quentin ».

L'inscription se fait pour l'année, il est néanmoins possible de régler au trimestre, avec un encaissement au début de chaque trimestre (octobre, janvier, avril). Merci néanmoins de remettre l'ensemble des chèques avec le dossier d'inscription.

Nous vous remercions :

- D'inscrire au dos de chaque chèque le nom et prénom de votre enfant
- **De régler l'adhésion en un chèque séparé de l'inscription.**

NB : seules des personnes majeures inscrites sur la fiche d'autorisation parentale, peuvent être désignées pour venir chercher les enfants. Elles devront se munir d'une pièce d'identité.

Contact pendant l'année :

n'hésitez pas à nous contacter

06 95 140 430

loisirs@club-saint-quentin.fr

MERCI ET A BIENTÔT AU CLUB !

Club Saint Quentin, 6 rue Blaise Pascal
78960 Voisins le Bretonneux
secretariat@club-saint-quentin.fr